



**Monsieur le Président ;**

Au nom de la délégation guinéenne que j'ai l'honneur de conduire, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau pour votre réélection et la maîtrise avec laquelle vous conduisez les travaux de la présente session.

Permettez-moi de saisir cette heureuse opportunité pour vous exprimer toute l'appréciation et le soutien total du peuple de Guinée, de son Gouvernement et

M. [REDACTED] D. [REDACTED] G. [REDACTED] M. [REDACTED] D. [REDACTED] CAMARA, Président du

S'agissant du VIH/Sida, le taux de séroprévalence chez les femmes de 15 à 49 ans est de 1,9 contre 0,9 % chez les hommes de la même tranche d'âge.

La proportion atteint un maximum de 2,1% chez les groupes d'âges de 40 – 44 ans et 45 – 49 ans.

En guise de riposte nationale à cette situation, le Gouvernement guinéen a mis en place des mesures efficaces pour infléchir la tendance évolutive de ce fléau par :

- l'élaboration et l'adoption de la loi n°025/AN/2005 relative à la « Prévention, la prise en charge et le contrôle du VIH/Sida » ;
- la création d'un Comité national de lutte contre le VIH/Sida ;

Le Gouvernement a également mis en place des comités sectoriels de lutte contre le VIH/Sida.